



Communiqué de presse

Présentation en Conseil des ministres du projet de loi organique relatif au système universel de retraite et du projet de loi instituant un système universel de retraite

En Conseil des ministres, Agnès Buzyn, ministre des solidarités et de la santé et Laurent Pietraszewski, secrétaire d'Etat auprès de la ministre des solidarités et de la santé, chargé des retraites, ont présenté le projet de loi organique relatif au système universel de retraite et le projet de loi instituant un système universel de retraite.

Ces deux projets proposent un cadre commun à tous les Français et construisent un régime tout à la fois pérenne, solide, qui renforce l'équité entre les générations, protège mieux les plus fragiles, restaure la confiance et redonne de la valeur au travail. Ils s'inscrivent ainsi dans le cadre du programme du Président de la République qui s'est engagé à créer un système universel destiné à se substituer aux 42 régimes existants. Ils ont été élaborés à l'issue d'une concertation qui a duré plus de deux ans et qui a associé les citoyens à divers niveaux.

Ces deux projets mettent fin aux 42 régimes existants, et notamment aux régimes spéciaux, au profit d'un système universel en répartition qui fonctionnera en points, comme de nombreux régimes existants. La valeur du point ne pourra pas baisser. Ce système vraiment universel couvrira l'ensemble des personnes ayant une activité professionnelle en France et, à cotisation égale, leur garantira les mêmes droits. La génération 2004, qui aura 18 ans en 2022, sera la première à intégrer le système universel de retraites, qui ne concernera pas toutes les personnes à moins de 17 ans de leur retraite et régira, pour tous les autres Français, uniquement les années travaillées à partir de 2025.

Conformément aux engagements du Président de la République et du Gouvernement, l'âge minimum auquel il est possible de partir en retraite est maintenu à 62 ans. Il s'agit de laisser à chacun, en fonction de son parcours, le choix de la liberté tout en incitant les Français, sans les y forcer, à travailler un peu plus longtemps, dans le but de garantir les pensions et de financer un niveau élevé de solidarité. Le projet de système universel comporte, dans sa construction même, un effet plus redistributif et il inclut de très nombreux mécanismes de solidarité destinés à éviter que les aléas de la vie personnelle et professionnelle aient des impacts trop significatifs sur la retraite, notamment :

- Une pension minimale de retraite d'au moins 85% du SMIC net pour une carrière complète ;
- L'harmonisation des dispositifs de solidarité, qui met ainsi fin aux inégalités, par exemple en matière de droits familiaux avec la mise en place d'un dispositif unique de majoration en points de 5 % accordée par enfant, dès le premier enfant ;
- L'indexation des points acquis sur les salaires et non sur l'inflation ;
- La fin des régimes spéciaux et la prise en compte de la pénibilité et des spécificités de certaines professions, car le système universel n'est pas un système unique ;
- L'harmonisation des régimes de réversion.

Le système universel vise également à clarifier et renforcer la responsabilité des acteurs. Ainsi, dans le cadre de la trajectoire définie par le Parlement et le Gouvernement, les représentants des assurés et des employeurs seront responsables de la détermination des paramètres du système universel à moyen et à long terme. Il s'agit d'affirmer notre confiance dans la capacité du dialogue social à

construire une démarche concertée, essentielle face à l'enjeu que constitue la retraite pour nos concitoyens. Il s'agit aussi d'affirmer notre responsabilité à l'égard des jeunes générations : le système universel de retraite doit répondre à un objectif de soutenabilité et d'équilibre financier garantissant sa solidité, sa stabilité et sa viabilité. A cet effet, la conférence sur l'équilibre et le financement des retraites sera installée par le Premier ministre le 30 janvier prochain.

Lien de téléchargement vers les projets de loi et l'étude d'impact : <https://we.tl/t-TuejzY0hnZ>

Cabinet de Laurent Pietraszewski
communication-retraites@retraites.gouv.fr – 01 40 56 64 12